

SATELLITE



| | |
|---|---|
| Disciplines | Mathématiques - physique - philosophie |
| Thème | Rapport entre la raison et le réel |
| Descriptif | |
| Fichiers constitutifs du satellite 1 | Théorie de la connaissance de Platon Théorie de la connaissance de Kant Glossaire des théories de la connaissance |
| Mots-clés | Raison / réel / vérité / théorie de la connaissance / démonstration |
| Auteurs | Manuel Bächtold V. Pinet |

Satellite : THEORIE DE LA CONNAISSANCE DE KANT

D'après Kant, nos connaissances certes commencent avec l'expérience, mais ne résultent pas toutes de l'expérience - à l'inverse de ce qu'affirment les empiristes. Il existe en effet, une source *a priori* pour nos connaissances, qui réside en nous, dans notre esprit.

Pour lui, **connaître** consiste donc à appliquer les concepts ou catégories pures de l'entendement (part *a priori* de la connaissance) à l'intuition sensible (part *a posteriori*).

[*a priori* (ou pur) = indépendant de l'expérience sensible et *a posteriori* = qui vient de l'expérience sensible]

Comment la connaissance est-elle possible ?

Selon Kant, l'esprit de l'homme est structuré, d'une part, par **les catégories pures de l'entendement**, et d'autre part, par les **formes *a priori* de la sensibilité**.

La sensibilité

C'est une fonction passive de l'esprit : la faculté de recevoir des **intuitions** sensibles, c'est-à-dire des représentations émanant des informations fournies par nos sens. Ce qui est perçu dans l'intuition sensible c'est le **phénomène** (qui est **ce qui apparaît** dans les formes *a priori* de la sensibilité).

*Les formes *a priori* de la sensibilité*

Sont constituées par les cadres *a priori* de **l'espace et du temps** qui informent (i.e. qui donnent une forme) toutes les intuitions sensibles. Ainsi, toute intuition sensible, toute perception empirique, toute existence concrète et singulière vient prendre place dans ces cadres. Notons que, selon Kant, le temps et l'espace n'existent pas en soi (i.e. indépendamment de l'homme) parce qu'ils ne sont que des formes de notre esprit.

Lire : *La critique de la raison pure*, L'esthétique transcendantale, § 3 « La géométrie est une science [...] la forme du sens externe en général ». GF, p 122

L'entendement

C'est la faculté de penser l'objet de l'intuition sensible grâce aux catégories pures (ou concepts *a priori*) telles que la causalité, l'universalité, la nécessité, par exemple. Les catégories pures de l'entendement permettent de donner du sens aux représentations émanant des informations fournies par nos sens en les organisant.

C'est parce qu'il permet de relier entre elles ces représentations, c'est à dire de juger, qu'il est appelé **la faculté des règles**.

L'entendement est la faculté qui s'exerce dans le domaine de la science.

Le **concept** ne donne accès qu'au général parce que c'est « une représentation générale ou une représentation de ce qui est commun à plusieurs objets ». *Logique*, première partie, chap. I, § I.

Lire également : *La critique de la raison pure*, Introduction, I « que toute notre connaissance [...] la capacité de l'isoler ». GF, p. 93

La raison (ou raison pure)

C'est la faculté correspondant à l'exercice *a priori* de la pensée sans emprunt à l'expérience.

Elle produit **des Idées** (comme par exemple l'Idée de Dieu, de l'immortalité de l'âme et de la liberté) qui ont pour fonction de penser le particulier à l'aide du concept sans recours à l'intuition.

C'est la **faculté des principes** (qui sont des connaissances synthétiques –voir ci-dessous– par

concepts donc des raisonnements).

Elle peut être **pratique** et concerne alors les principes de la moralité qui se manifestent par le biais de l'impératif catégorique (« je dois »). Elle détermine la volonté indépendamment des éléments empiriques (agir moralement revient à agir en fonction des lois morales indépendamment du plaisir, du bien-être, de la notoriété, que cela peut apporter).

Elle est aussi **spéculative (ou théorique)** et concerne alors le pouvoir de connaître *a priori* les objets (c'est le domaine de la métaphysique). Or, d'après Kant, il est illégitime de poser l'existence d'objets sans une justification empirique. Lorsqu'elle transcende (c'est à dire dépasse) l'intuition sensible, la raison n'est plus sous le contrôle de l'expérience. Elle risque alors de produire des pensées illégitimes.

Lire : *Prolégomènes à toute métaphysique future*, IV, § 42, Vrin p. 108

Grâce à ses trois facultés, l'homme est capable d'accéder à une connaissance *a priori* en formulant des jugements analytiques et des jugements synthétiques *a priori* (voir ci-dessous). Une **connaissance *a priori*** est une connaissance qui est indépendante de toute expérience sensible, qui a sa source uniquement dans l'esprit (dans les structures *a priori* de l'esprit de la raison, l'entendement et de la sensibilité). Elle possède la double caractéristique d'universalité et de nécessité.

Quant à la **connaissance empirique**, elle a deux sources : l'expérience sensible (source *a posteriori*) et les structures *a priori* de l'esprit (source *a priori*), lesquelles confèrent à cette connaissance les caractères d'universalité et de nécessité.

Les jugements analytiques sont des jugements qui établissent une liaison entre des éléments de manière purement déductive (et donc *a priori*), c'est-à-dire par simple décomposition (analyse) de l'un des deux éléments dans lequel est contenu (implicitement) le second élément. Etant établie *a priori*, cette liaison est nécessaire. Ces jugements sont tautologiques et relèvent de la logique.

À titre d'illustration, considérons un jugement affirmatif exprimé au moyen d'une proposition du type « A est B », où A est le sujet et B le prédicat. Dans le cas d'un jugement analytique, le prédicat B se trouve déjà contenu (implicitement) dans le sujet A.

Exemples : « Tout corps est étendu » (exemple de Kant) ou « Un homme marié n'est pas célibataire » (exemple plus moderne).

Les jugements synthétiques *a posteriori* sont des jugements qui établissent une liaison entre des éléments différents (synthèse) en se basant sur l'expérience (*a posteriori*). Etant établie *a posteriori*, cette liaison est contingente (non nécessaire). Ces jugements correspondent à des jugements empiriques.

Dans le cas d'un jugement synthétique *a posteriori*, le prédicat B ne se trouve pas déjà contenu dans le sujet A. Une liaison entre eux est établie *a posteriori* (à partir de l'expérience).

Exemples : « Tout corps est pesant » (exemple de Kant) ou « La masse de la Terre est environ 6.10^{24} kg » (exemple plus moderne).

Les jugements synthétiques *a priori* sont des jugements qui établissent une liaison entre des éléments différents (synthèse) en se basant sur les formes *a priori* de la sensibilité. Etant établie *a priori*, cette liaison est nécessaire.

Dans le cas d'un jugement synthétique *a priori*, le prédicat B ne se trouve pas déjà contenu dans le sujet A et une liaison entre eux est établie *a priori*.

L'entendement dispose, dans les formes *a priori* de la sensibilité que sont l'espace et le temps, d'une intuition *a priori* par laquelle il est en mesure de construire un concept, c'est-à-dire d'exposer l'intuition *a priori* qui lui correspond. Autrement dit, l'espace et le temps sont les intuitions *a priori* sur la base desquelles nous pouvons établir des jugements synthétiques *a priori*.

Ainsi, je construis un triangle en représentant l'objet correspondant à ce concept, soit par la simple imagination dans l'intuition *a priori* de l'espace, soit d'après celle-ci sur le papier, dans l'intuition empirique, mais dans les deux cas, pleinement *a priori*, sans en avoir emprunté le modèle à une expérience quelconque. **Les mathématiques** ne font pas dériver leurs connaissances de concepts mais de **constructions de concepts**. [Construire signifie représenter dans une intuition *a priori* quelque chose d'abstrait comme un concept ou une relation].

La subjectivité du sujet ne perçoit donc pas passivement l'objet mathématique, elle le construit activement, mais de manière telle que sa construction est la même pour tous et n'a pas besoin de l'expérience sensible pour apparaître. Ainsi, le mathématicien peut construire une figure qui est la détermination d'une intuition *a priori* de l'espace et le nombre qui est la détermination d'une intuition *a priori* du temps.

Plus généralement, toutes les propositions des **mathématiques** expriment des jugements synthétiques *a priori* qui se fondent sur l'intuition *a priori* : la géométrie se fonde sur l'intuition *a priori* de l'espace, tandis que l'arithmétique se fonde sur celle du temps.

Un exemple en géométrie : La proposition « L'espace a trois dimensions » exprime un jugement qui est tiré, non pas de l'expérience, mais du jugement selon lequel en un point donné de l'espace, il est possible de faire passer au plus trois droites mutuellement orthogonales. Or, ce dernier jugement se base uniquement sur les concepts de droite et d'orthogonalité qui sont associés dans l'intuition *a priori* de l'espace, il est donc *a priori*. De plus, ce jugement n'est pas contenu dans le concept de droite, ni dans celui d'orthogonalité, il est donc synthétique et non analytique. En conclusion, il s'agit d'un jugement synthétique *a priori*.

Un exemple en arithmétique : La proposition « $5 + 7 = 12$ » exprime un jugement dont le contenu ne se trouve pas dans le concept du nombre 5 ni dans celui du nombre 7, il n'est donc pas analytique. Il est au contraire synthétique, et plus précisément, il est établi par l'addition successive de 7 unités au nombre 5. La succession des 7 additions d'unités est rendue possible par l'intuition *a priori* du temps. De plus, ce jugement mobilise uniquement les concepts des nombre 5 et 7 et fait appel à l'intuition *a priori* du temps, il est donc *a priori*. En conclusion, il s'agit également d'un jugement synthétique *a priori*.

Le **nombre** possède un statut particulier : il est le **schème** de la grandeur et de la succession. Un schème est un produit de l'imagination mais il n'est pas une image (au sens habituel). Il est la représentation d'un procédé général de l'imagination pour procurer à un concept son image. Un schème est un intermédiaire entre l'entendement et la sensibilité, et plus exactement, il permet aux concepts de l'entendement de s'appliquer aux intuitions (empiriques ou *a priori*).

Par exemple, le schème du nombre 7 est la représentation de la méthode qui permet de construire dans l'intuition du temps le concept du nombre 7 : il s'agit d'additionner successivement 7 unités.

Ainsi, les êtres mathématiques jouissent d'une réalité tout à fait particulière qui n'est pas la réalité empirique. Les êtres mathématiques tels que les nombres, les figures géométriques, ... n'existent pas à proprement dit dans la réalité. Ce sont avant tout des modèles abstraits, de pures créations de l'esprit (dans la limite des formes *a priori* de la sensibilité) qui n'existent pas en dehors des systèmes de relations où s'inscrivent leurs propriétés.

Comment se fait-il que les mathématiques puissent s'appliquer à la réalité empirique ? Le monde nous apparaît par le biais des formes de l'espace et le temps. Or, les concepts mathématiques sont aussi construits dans l'espace et le temps. Ils peuvent donc être appliqués pour décrire le monde tel qu'il nous apparaît.

Pour être fondée avec certitude et être à proprement parler scientifique, la **physique** devrait faire appel aux mathématiques et consister uniquement en des jugements synthétiques *a priori*. Or, seule une partie de la physique consiste en de tels jugements, l'autre consistant en des jugements synthétiques *a posteriori*, lesquels ne sont pas assurés de certitude.

Un exemple de jugement synthétique *a priori* en physique : La proposition « La force d'attraction gravitationnelle diminue avec le carré de la distance » exprime un jugement faisant appel à la géométrie, et par suite, à l'intuition *a priori* de l'espace. Il repose sur un raisonnement du type suivant. Soit un point matériel qui exerce une telle force d'attraction. Elle s'exerce

uniformément sur tous les points à une distance r donnée. L'ensemble de ces points à une distance r forme une sphère de rayon r . La somme des effets de la force sur cette sphère est la même quelque soit r . Par conséquent, si r augmente, la force diminue proportionnellement à l'augmentation de la surface de la sphère. Or, la surface de cette sphère est elle-même proportionnelle à r^2 . Par conséquent, si r augmente, la force diminue proportionnellement à r^2 . Le contenu de ce jugement n'est pas contenu dans les concepts de force d'attraction ou de sphère, il n'est donc pas analytique, mais synthétique. De plus, il n'emprunte rien à l'expérience, il est donc *a priori*. En conclusion, il s'agit bien d'un jugement synthétique *a priori*.

Lire: *Prolégomènes à toute métaphysique future*, II, remarque I « La mathématique pure [...] dont s'occupe le géomètre ». Vrin, pp. 50-51

Puisque la connaissance résulte de l'application d'un concept de l'entendement à l'expérience sensible, elle se limite aux **phénomènes**, c'est-à-dire à ce qui peut faire l'objet d'une expérience sensible. La **chose en soi ou Noumène**, qui est l'essence des choses, est, par nature, inconnaissable pour l'esprit de l'homme.

Lire : *Prolégomènes à toute métaphysique future*, IV, § 45 [« Nous l'avons indiqué [...] de toute signification ». Vrin, p. 107

Quelles sont les conséquences de cette théorie de la connaissance ?

La connaissance scientifique est vraie mais limitée aux phénomènes. L'homme ne connaît le monde que tel qu'il se présente dans l'expérience à travers le prisme des catégories de l'entendement et des cadres *a priori* de la sensibilité que sont le temps et l'espace (hors de ces cadres, l'expérience est impossible).

Ce dont on ne peut pas faire l'expérience (les noumènes ou choses en soi) ne peut être connu mais seulement pensé (cf. la métaphysique) et relève donc d'une **croissance rationnelle**, c'est à dire d'un discours non vérifiable par l'expérience mais rationnel puisque produit par la raison.

La connaissance est donc limitée par la constitution de l'esprit humain. Elle est relative à la structure de notre esprit et à la constitution de nos sens. Autrement dit, elle est relative aux moyens (sensoriels et conceptuels) mobilisés pour construire la connaissance. Toutefois, ces moyens de connaissance sont universels, c'est-à-dire qu'ils sont les mêmes pour tous les êtres humains. En ce sens le relativisme kantien se distingue d'un relativisme subjectiviste selon lequel la connaissance serait relative à chaque sujet. En bref, d'après Kant, la connaissance est relative à des moyens universels de constitution de la connaissance.

| | |
|-------------|---|
| E. Kant | <i>Prolégomènes à toute métaphysique future</i> , Vrin 1974 |
| E. Kant | <i>La logique</i> , Vrin |
| E. Kant | <i>La critique de la raison pure</i> , G.F. 1976 |
| J. Hintikka | <i>La philosophie des mathématiques chez Kant</i> , P.U.F. |
| F. Piérobou | <i>Kant et les mathématiques</i> , Vrin 2003 |
| M. Lequan | <i>Métaphysique et philosophie transcendantale selon Kant</i> , |
| L. Ferry | <i>Kant, lecture des trois critiques</i> , Grasset |
| M. Meyer | <i>Science et métaphysique chez Kant</i> , P.U.F |
| Deleuze | <i>La philosophie critique de Kant</i> , P.U.F. 1994 |

BLIOGRAPHIE